



REPUBLIKANI MADAGASCARA
Fivavana - Tanindrazana - Fandrosoana

**DECLARATION DE MADAGASCAR A L'EXAMEN DU RAPPORT DE LA SOMALIE
POUR LE SECOND CYCLE DE L'EPU
(22 janvier 2016 de 09h00 à 12h30)**

(Durée : 1mn20)

Monsieur le Président,

Madagascar adresse ses chaleureuses bienvenues à la Délégation de la Somalie, et la félicite de la présentation de son rapport au titre du second cycle de l'EPU, ainsi que pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations que le pays a acceptées lors de son premier EPU.

Ma délégation voudrait adresser les recommandations suivantes à la Somalie :

- 1- Ratifier les instruments fondamentaux relatifs à la promotion et protection des droits de l'homme notamment la Convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes, la Convention sur les droits de l'enfant et ses trois protocoles facultatifs ;
- 2- Adresser une invitation permanente à tous les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ;
- 3- Entreprendre une réforme de sa législation en vue de promouvoir la non-discrimination et l'égalité entre hommes et femmes dans le mariage, ainsi que les droits des femmes en cas de dissolution du mariage
- 4- Appliquer la législation visant à prévenir et réprimer les mariages de mineurs, en fixant l'âge légal du mariage à 18 ans, pour les hommes comme pour les femmes.

Pour terminer, ma délégation encourage la Somalie à poursuivre ses efforts engagés dans le renforcement de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

Je vous remercie